

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

Séance extraordinaire du conseil tenue ce **13 juin 2019 à 16 h 45** à laquelle prennent part :

Monsieur Danis Beauvillier  
Madame Martine Lampron  
Monsieur Laurier Chagnon  
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Mario Juare, directeur général et greffier adjoint est présent.

**19-06-245**

**Adoption de l'ordre du jour**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

**19-06-246**

**Adjudication du contrat de pavage sur les rues Fortier, Sylvain et Lachance – AO19-VM-01**

ATTENDU l'appel d'offre no AO19-VM-01 pour le pavage des rues Fortier, Sylvain et Lachance lancé par appel d'offres public le 5 mai 2019;

ATTENDU l'ouverture des offres le 21 mai 2019 conformément aux dispositions de la loi;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de pavage des rues Fortier, Sylvain et Lachance au plus bas soumissionnaire conforme, Pavage Veilleux (1990) aux tarifs et quantité approximative suivants :

<b>Rue</b>	<b>Travail</b>	<b>Surface</b>	<b>Prix</b>	<b>Sous-total</b>
Fortier	Prép. Surface	1690 M <sup>2</sup>	1 \$ / M <sup>2</sup>	1 690,00 \$
Fortier	Pavage	1690 M <sup>2</sup>	(118,33\$ / t.m.) x (150 Kg / M <sup>2</sup> )	29 997,50\$
Sylvain	Prép. Surface	3000 M <sup>2</sup>	1 \$ / M <sup>2</sup>	3 000,00 \$
Sylvain	Pavage	3000 M <sup>2</sup>	(118,33\$ / t.m.) x (150 Kg / M <sup>2</sup> )	53 250,00 \$
Lachance	Prép. Surface	2430 M <sup>2</sup>	1 \$ / M <sup>2</sup>	2 430,00 \$
Lachance	Pavage	2430 M <sup>2</sup>	(118,33\$ / t.m.) x (150 Kg / M <sup>2</sup> )	43 132,50\$
<b>TOTAL</b>				<b>133 500,00 \$</b>

Que cette dépense soit financée à même la réserve pour le développement domiciliaire.

ADOPTÉE

19-06-247

**Avis de motion – Règlement modifiant le règlement 2018-334 concernant la tarification de services de loisirs et de diverses locations**

Avis de motion est donné par le conseiller Danis Beauvillier à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement modifiant le règlement 2018-334 concernant la tarification de services de loisirs et de diverses locations.

ADOPTÉE

**Dépôt et présentation du projet de Règlement modifiant le règlement 2018-334 concernant la tarification de services de loisirs et de diverses locations**

Le greffier constate que le conseiller Danis Beauvillier dépose le projet de règlement modifiant le règlement 2018-334 concernant la tarification de services de loisirs et de diverses locations, constate que ce dépôt suit l'avis de motion et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

**Approbation et paiement - Projet de développement domiciliaire du Golf La-Fontaine Phase IV (décompte progressif no.1) - remis**

**Période de questions**

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

19-06-248

**Levée de la séance**

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 17 h 00.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Me Olivier Milot, greffier

\_\_\_\_\_  
Gilles Fortier, maire